



Instructions relatives à la validation des formations continues en live-stream pour les organisateurs de formations continue en médecine interne générale

Remarque préliminaire

La simple lecture de textes à l'écran ou la visualisation de films (y c. streaming de sessions de formation continue) sans travail interactif ou sans validation de ce qui a été appris n'est pas considérée comme un enseignement à distance mais fait partie de l'étude personnelle.

C'est ce que l'ISFM a explicitement consigné dans ses [Recommandations « E-Learning » dans la formation médicale continue » du 17 septembre 2020 à l'intention des sociétés de discipline médicale](#).

Le simple streaming de sessions de formation continue ne saurait être considéré comme un module d'e-learning. Dans le contexte actuel particulier (épidémie de COVID-19), il est cependant possible selon le ISFM d'attribuer des crédits à des sessions ayant eu lieu en 2020 et en 2021 exclusivement en ligne, pour autant que la participation soit attestée en bonne et due forme.

Les formations continues en livre-stream suivies en 2020 et 2021 peuvent être comptabilisées intégralement (sans limitations) en tant que formation continue essentielle, pour autant que les critères du programme de formation continue soient remplis.

Demander des crédits pour les formations continues en livre-stream

Les organisateurs d'une formation continue en livre-stream qui souhaitent demander des crédits MIG peuvent le faire comme suit:

[Formulaire en ligne](#)

- Point 1 «Obtention de crédits MIG – payant»
- Manifestation(s) de formation continue
- Compléter le formulaire. Indiquer dans le titre et le lieu que la formation continue est en ligne ou virtuelle.

Contrôle de présence

La présence effective des personnes soumises à l'obligation de formation continue pendant la formation continue doit être activement confirmée au moins toutes les deux heures ainsi qu'à la fin de la formation continue. Des crédits ne doivent être attestés que pour une participation active effective à la formation continue. Sur demande, les attestations correspondantes du contrôle de présence des participants doivent être présentées à la SSMIG.

Remarque: formations continues sous forme d'e-learning avec contrôle de l'apprentissage

L'accréditation des formations continues en live-stream ne vaut que pour la réalisation en direct préalablement annoncée pour une date précise. Si l'attribution de crédits MIG est également souhaitée pour la formation continue pouvant être consultée à la demande à une date ultérieure au choix, l'enregistrement vidéo peut être complété par un contrôle de l'apprentissage (cf. [Instructions pour l'attribution de crédits de formation continue essentielle pour e-learning/revues / dépêches en médecine interne générale](#)). Une demande séparée de crédits est alors nécessaire ([Formulaire en ligne](#) → Point 1 «Obtention de crédits MIG – payant» → e-learnings/revues).

13 juillet 2021

D^r Donato Tronolone

Président de la Commission de formation continue, membre du comité